



HAL
open science

La question environnementale en Asie du Sud-Est

Magali Robert

► **To cite this version:**

Magali Robert. La question environnementale en Asie du Sud-Est : l'évolution des enjeux sécuritaires régionaux et le rôle de la Chine. *Études de l'IRSEM*, 2012, 14, pp.321 - 353. hal-03461338

HAL Id: hal-03461338

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03461338>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La question environnementale en Asie du Sud-Est : l'évolution des enjeux sécuritaires régionaux et le rôle de la Chine

Magali DUPETTI
*Sciences Po Paris/
Institut de recherche stratégique de l'École militaire*

L'objectif de ce papier est de fournir les outils pour un éclaircissement de la question sécuritaire environnementale en Asie du Sud-Est (ASE) et de combler ainsi un manque dans la littérature française sur le sujet. L'enjeu environnemental est en effet devenu un élément essentiel des études stratégiques contemporaines et participe à la réflexion sur l'évolution du concept de sécurité¹.

De tous temps, l'ASE a du faire face à de nombreux phénomènes environnementaux et climatiques aux effets dévastateurs, ce qui a influencé les modes de penser, les techniques agricoles et certains choix de développement². De plus, les affrontements qui se sont déroulés dans la région pendant la Guerre froide ont eu des

¹ Quelques références clés : « Risques environnementaux : sommes-nous prêts ? », *Les Cahiers de la sécurité*, n°3, 1^{er} mars 2008 ; « Environnement, changement climatique et sécurité », *Les Cahiers de la sécurité*, n°63, 10 décembre 2006 ; « L'environnement un enjeu stratégique des relations internationales ? », *Revue internationale et stratégique*, n°60, 2005/04 ; DUFALTY Evelyne, « Revoir le lien entre dégradation environnementale et conflit : l'insécurité environnementale comme instrument de mobilisation », *Cultures et Conflits*, n°54, 2004, p. 105-131 ; SMOUTS Marie-Claude, « Risque planétaire et sécurité environnementale », *Esprit*, n°4, mai 2001, p. 133-141.

² DUPONT Alan, *The environment and security in Pacific Asia*, Oxford University Press, 1998.

conséquences en termes de santé et de dégradation de la biodiversité, comme l'illustre le cas de l'agent Orange au Vietnam (herbicide employé comme arme chimique par les militaires américains pendant la guerre du Vietnam)³. Dans la période contemporaine, l'environnement s'est imposé à l'agenda international à la fin des années 1960 et il fait, depuis, l'objet d'une intense activité de coopération internationale. En ASE, le thème « vert » a été traité au niveau multilatéral dès la fin des années 1970, principalement au sein de l'Asean ainsi que par des instances de coopération subrégionales comme le Comité du Mékong. Au niveau national, la prise en compte des questions environnementales est plus récente comme l'exposera le développement de cet article. L'ASE n'échappe donc pas à la règle et l'état de sa situation écologique aujourd'hui permet d'établir un lien direct entre environnement et sécurité.

En outre, étudier les questions stratégiques en ASE ne peut plus se faire sans prendre en compte le rôle de la Chine : économiquement indispensables l'un à l'autre, Pékin et les Etats d'ASE ont développé une relation économique très poussée. La montée en puissance chinoise, qui a d'abord inquiété, s'est avérée dès la fin des années 1990 être une opportunité pour la région. Celle-ci a fait le choix d'intégrer la République Populaire de Chine (RPC) dans sa stratégie de développement régional, de même, la Chine a mené une politique de séduction et d'investissements envers l'ASE. Cependant, même si la coopération économique prédomine entre les deux acteurs, les craintes perdurent dans la région face à la croissance de l'appareil militaire de la RPC et toute idée de « menace chinoise » n'a pas disparu. En effet, à l'échelle mondiale, la RPC est de plus en plus perçue comme un risque de déstabilisation majeur pour l'écologie et un facteur aggravant du réchauffement climatique. Deuxième pollueur mondial après les États-Unis, Pékin s'est lancé depuis quelques années dans une stratégie environnementale visant à

³ JOURNOUD Pierre, « Les ravages de l'agent Orange », *Les Collections de l'Histoire*, n°23, 2008/04, http://www.histoire.presse.fr/content/2_recherche-index/article?id=6000.

contredire cette image⁴ et s'appuyant sur les décisions prises dans le cadre des 11^e et 12^e plans quinquennaux. Sur le plan intérieur, les lois et programmes nationaux sur l'environnement se multiplient et les événements « vitrines » tels les JO de 2008 ou plus récemment l'Exposition universelle de Shanghai (qui s'est achevée en octobre 2010) portent nettement « l'étiquette verte ». Sur le plan international, Pékin participe à toutes les instances multilatérales sur le climat ou l'environnement et tend de plus en plus à infléchir ses positions les plus fermes depuis le sommet de Cancun (vers l'acceptation d'un contrôle international sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple)⁵. Dès lors, inclure le facteur chinois dans cette étude sur le traitement des questions environnementales en ASE apparaît prioritaire.

Nous dresserons d'abord un état des lieux de la situation dans la région afin de cerner les principales difficultés environnementales, leurs causes et leurs conséquences, tout en s'interrogeant sur le caractère sécuritaire de ces problématiques et l'impact écologique de la Chine sur cette situation générale. Puis, nous étudierons les différentes réponses des gouvernements d'ASE face à ces défis environnementaux à travers les cas de l'eau et du changement climatique. Deux éléments guideront cet exposé : le positionnement de Pékin face à ces enjeux et la dominance d'une perception sécuritaire nationale des questions écologiques. Enfin, nous aborderons l'approche régionale de l'Asean (*Association of South East Asian Nations*) à partir de deux idées directrices : les modalités d'intégration de l'environnement dans le processus de coopération régional et l'évolution des perceptions à son égard. L'exemple des catastrophes naturelles permettra d'analyser la prise en compte du

⁴ Voir notamment YU Hongyuan, *Global warming and China's environmental diplomacy*, New York, Nova Science Publishers, 2008 ; CHEN Chang Chin, « Beijing environmental diplomacy », *Issues and Studies, Institute of International Relations*, vol. 33, n°10, 1997, p. 68-89 et VERMANDER Benoît, « La Chine face à la crise écologique », *Études*, tome 404, 2006/3, p. 309-316.

⁵ Au sommet de Durban de fin novembre 2011, la Chine, qui encourage une solution pour la période post-Kyoto, a accepté la feuille de route pour un accord en 2015 qui englobe tous les pays et a également esquissé l'éventualité d'accepter un accord contraignant.

caractère transnational de ces problématiques et les circonstances de l'insertion chinoise dans ce processus.

La situation sécuritaire environnementale en Asie du Sud-Est

La région ASE est à la fois actrice et victime de la dégradation environnementale. Actrice, car la majorité des états de la zone ont adopté des modes de développement impliquant une urbanisation et une industrialisation rapide ainsi qu'une exploitation intensive de l'agriculture et des ressources naturelles. Ces choix, couplés avec une forte croissance démographique entraînent inévitablement des évolutions dans les modes de vie et de consommation (motorisation, déchets, pollution) et donc des impacts négatifs sur l'environnement. Ainsi, un rapport onusien datant de 2005⁶ établit un lien évident entre le mode actuel de croissance économique et la dégradation de la « durabilité environnementale » dans la région. Le choix d'un développement économique fondé sur l'exportation, la libéralisation commerciale et les investissements a contribué à accroître les pressions extérieures sur les ressources de l'ASE notamment dans les domaines du bois, des ressources énergétiques et des produits agricoles. Parmi les marchés les plus demandeurs figurent la Chine, le Japon et l'Europe⁷. Mais, l'ASE est aussi victime de la détérioration de sa diversité écologique et de la qualité de son environnement naturel ce qui augmente sa vulnérabilité (déjà particulière) au changement climatique : la montée générale des eaux, par exemple, menace directement les États-archipels de la région.

Le bilan environnemental

La région ASE fait face à un ensemble similaire de problématiques écologiques et se trouve aujourd'hui en situation de crise environnementale. Les sujets de préoccupations peuvent être classés

⁶ *Bilan de l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*, Conseil Economique et Social de l'ONU, 2005, www.unescap.org/mced/documents/presession/.../SOMCED_05_1F.pdf.

⁷ ELLIOTT Lorraine, « Environmental challenges, policy failure and regional dynamics in Southeast Asia », dans BEESON Mark (ed.), *Contemporary Southeast Asia*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 2009, 2^e édition, p. 178-197.

en quatre catégories. Premièrement, les questions liées aux écosystèmes terrestres qui touchent l'agriculture, la forêt et la biodiversité (appauvrissement et contamination des sols, déforestation, glissements de terrain, pollution et détérioration des écosystèmes). En ASE, le problème de la déforestation est crucial. Aux Philippines, par exemple, la surexploitation de la forêt par les industriels du bois a commencé sous le régime Marcos (1965-1986) et, à l'époque, les grandes entreprises d'exploitation, liées au pouvoir, n'étaient soumises à aucun contrôle⁸. Aujourd'hui, la surface forestière du pays est en constante diminution : elle est passée de 10 574 000 d'hectares en 1990 à 7 162 000 en 2005 selon la FAO⁹. En Indonésie ou en Malaisie, la déforestation massive est aussi due à la transformation des zones forestières en plantation de palmiers à huile dont la production est destinée à l'exportation. Des ONG comme Greenpeace dénoncent cette situation qui peut mener à une disparition presque totale des zones forestières dans la région¹⁰. La déforestation était de fait une des priorités à l'agenda de la Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en décembre 2010 à Cancun. Des mécanismes de lutte contre la déforestation y ont été lancés à travers le programme des Nations unies REDD+ (*Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries*) qui consiste à aider financièrement les pays touchés par la déforestation et à les encourager à adopter une gestion durable de cette ressource. L'Indonésie et la Norvège se sont ainsi récemment lancées dans un projet pour la réduction des émissions résultant de la déforestation au sein de ce mécanisme¹¹.

⁸ DAUVERGNE Peter, « Communities in turmoil: comparing state responses to environmental insecurity in Southeast Asian Forests », dans DEWITT David B. & HERNANDEZ Carolina G. (eds), *Development and Security in Southeast Asia*, Volume I, *The Environment*, Burlington, Ashgate Publishing Company, 2003, p. 61-85.

⁹ <http://rainforests.mongabay.com/deforestation/philippines.html>.

¹⁰ <http://www.greenpeace.org/france/campagnes/forets/fiches-thematiques/en-asiе-du-sud-est>.

¹¹ <http://redd-indonesia.org/en/publications/detail/read/norway-and-indonesia-agree-a-us-1-billion-partnership-on-forests/>.

Deuxièmement, la région est concernée par une dégradation des milieux marins et côtiers qui pose la question de la préservation des ressources halieutiques, des récifs coralliens ou de nombreuses espèces animales et végétales. L'écosystème du palétuvier (*mangrove*), par exemple, est aujourd'hui menacé de disparition. Ces arbustes tropicaux poussent le long des rivages marins et possèdent de nombreux atouts dont celui d'atténuer les effets des tsunamis ou autres tempêtes en abritant des vagues et du vent. Mais, les palétuviers sont très sensibles à la dégradation de l'environnement côtier entraînée par le développement de pratiques de pêche intensives et de l'augmentation des pollutions marines¹² : au Vietnam, l'extension des fermes de culture de la crevette est ainsi majoritairement responsable de la diminution des palétuviers. De plus, cette situation continue de s'aggraver avec les catastrophes naturelles qui ne cessent de toucher la région (cyclones, tsunamis, inondations). Le gouvernement vietnamien tente de répondre à ce défi avec la mise en place de projets spécifiques de conservation¹³.

Troisièmement, l'ASE fait face à des défis atmosphériques majeurs (pollutions atmosphériques transfrontalières, émissions toxiques, pluies acides) qui ont des conséquences en termes de santé publique. Le problème le plus frappant est celui des brumes ou nuages de pollution (*haze*) qui résultent en grande partie des méthodes de brûlis ou des feux de tourbières. L'Indonésie, par exemple, a systématiquement recours au brûlis pour défricher les terres destinées à la production d'huile de palme ou à l'industrie du bois. Ces pratiques de déforestation ainsi que les techniques d'assèchement des tourbières (zones forestières humides qui stockent le carbone) sont la cause principale des fumées de pollution transnationales. Enfin, l'assèchement de ces tourbières conduit à augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES)¹⁴.

¹² ELLIOTT Lorraine, « Environmental challenges... », *op. cit.*, p. 253.

¹³ <http://www.wri.org/stories/2008/09/natural-coastline-defense-mangrove-forests-southeast-asia>.

¹⁴ <http://www.greenpeace.org/belgium/fr/actualites-blogs/actualites/blog-veerle/forest-defenders-camp/>.

Quatrièmement, la question de l'eau douce est cruciale dans la région et se pose en termes d'accessibilité, de préservation et de disponibilité. L'ASE détient 16% des ressources en eau de la planète mais la demande dépasse ses capacités : à l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, principale source de consommation, s'ajoute la pression croissante des besoins domestiques et industriels¹⁵. La pollution des rivières ou des lacs reste également préoccupante, elle résulte en général des pratiques agricoles (pesticides) et de l'industrialisation de la région.

L'ensemble de ces difficultés environnementales est aggravé par le phénomène du changement climatique dont les implications sont diverses en ASE. Parmi les sujets d'inquiétudes majeurs, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles, les questions de sécurité alimentaire, sanitaire et énergétique ou encore la raréfaction de l'eau douce, sont les plus alarmants¹⁶.

Les conséquences sécuritaires

Le corollaire immédiat de cette situation environnementale en ASE se traduit par des coûts économiques et sociaux considérables : par exemple, l'augmentation de la pauvreté et des problèmes de santé publique ou la baisse des productions agricoles¹⁷. La dégradation environnementale a également des répercussions au niveau sécuritaire. Même si nous ne sommes pas favorables à l'établissement d'un lien systématique et inévitable entre dégradation environnementale et aggravation de tensions interétatiques¹⁸, certains problèmes environnementaux peuvent être stigmatisés comme étant des facteurs de risques ou du moins des causes d'exacerbation de tensions préexistantes. Cela résulte du caractère transnational de ces phénomènes comme l'illustre la contrebande d'espèces, l'exploitation forestière ou la

¹⁵ ELLIOTT Lorraine, « Environmental challenges... », *op. cit.*, p. 254.

¹⁶ CABALLERO-ANTHONY Mely, « Climate change awareness and responses: some initiatives and perspectives from Malaysia », dans MARQUINA Antonio (ed.), *Global warming and climate change: prospects and policies in Asia and Europe*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. p. 393-414.

¹⁷ ELLIOTT Lorraine, « Environmental challenges... », *op. cit.*

¹⁸ HOFFMANN Nathalie, « Les questions d'environnement en ASE et leurs répercussion en matière de sécurité régionale », *Revue internationale et stratégique*, n°39 « Sécurité et environnement », automne 2000, p. 149-159.

pêche illégales, les décharges de déchets toxiques, l'exploitation de la ressource hydraulique, la non limitation des pollutions atmosphériques ou enfin la gestion des catastrophes naturelles. Trois cas éclaireront le lien entre environnement et sécurité en ASE : la question de l'eau, le problème de l'exploitation des ressources naturelles en mer de Chine méridionale et enfin les fumées d'incendies.

L'eau est une ressource partagée et son exploitation peut ainsi avoir des conséquences environnementales transfrontalières. Cette problématique s'illustre à travers le cas de l'utilisation des eaux du Mékong, ce fleuve qui traverse successivement la Chine, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande, le Cambodge puis le Vietnam. Il est employé à des fins diverses par ces pays riverains : irrigation, système de drainage des eaux usées, pêche, pisciculture, production hydroélectrique, transport, approvisionnement en eau pour l'industrie et la demande domestique. Or, selon les États, les priorités à l'agenda de l'exploitation du Mékong divergent, ce qui entraîne certaines tensions et tend à fragiliser l'équilibre stratégique de la zone. Par exemple, le Cambodge et le Vietnam sont très dépendants des eaux du Mékong à des fins d'irrigation agricole pour la production du riz. Le Laos, de son côté, a besoin du même fleuve pour sa production d'électricité domestique ainsi que pour l'exportation vers la Thaïlande ou le Vietnam¹⁹. La Chine, quant à elle, mène une politique de construction de barrages sur le Mékong qui vient répondre aux besoins grandissants du pays en électricité²⁰. Or, les barrages ont des conséquences néfastes sur la qualité de l'eau et les orientations des flux du fleuve, de plus, ce dynamisme de construction chinois est perçu de façon ambiguë par les pays riverains qui y voient plus une menace qu'une opportunité²¹. Enfin, l'établissement de mécanismes

¹⁹ RICHARD Vanessa, *La coopération sur la gestion des cours d'eau internationaux en Asie*, Coll. *Monde européen et international*, Paris/Aix-en-Provence, La Documentation française, 2005, p. 302.

²⁰ *Ibid.*, p. 306.

²¹ LIEBMAN Alex, « Trickle-down hegemony? China's 'peaceful rise' and dam building on the Mekong », *Contemporary Southeast Asia*, vol. 27, n°2, 2005-08, p. 281-304.

subrégionaux de coopération depuis le début des années 1990²², a entraîné une certaine instrumentalisation de la coopération par les États riverains ce qui génère des conflits d'intérêts, en particulier en matière de développement hydraulique²³. Le bassin du Mékong est ainsi l'objet d'intérêts multiples entre les États transfrontaliers de la zone, l'enjeu sécuritaire restant la définition de priorités d'exploitation et d'utilisation de l'eau afin d'éviter des conflits pour sa possession²⁴.

La mer de Chine méridionale est aussi, depuis longtemps, l'objet de diverses convoitises et tensions entre les États riverains (Chine, Taiwan, Vietnam, Philippines, Malaisie, Brunei). Les intérêts nationaux portent sur des questions de souveraineté territoriale (îles Spratly et Paracels) ainsi que sur l'acquisition de domaines de pêche, l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel. Au-delà de l'attrait de ces ressources naturelles, la mer de Chine méridionale est une zone stratégique primordiale : route maritime très fréquentée elle est aussi une zone d'observation militaire (notamment pour les bases de la flotte américaine)²⁵.

Le problème des fumées de pollutions transfrontalières est, quant à lui, récurrent et se pose chaque année au moment des saisons sèches (février-mars et août-octobre). Le cas le plus emblématique a été celui des incendies de 1997-1998 qui ont ravagé de grandes parties de l'Indonésie (en particulier Kalimantan, Sumatra et l'Irian Jaya)²⁶. Un rapport de la *Food and Agriculture Organization* (FAO) datant de 2001 énonce clairement les causes de ces feux :

Les incendies qui se sont produits récemment en Indonésie résultent de la conjonction d'une sécheresse extrême et des activités humaines, ces dernières comprenant notamment l'agriculture traditionnelle sur brûlis,

²² Le projet de coopération régionale de la Banque Asiatique de Développement dès 1992 et la Commission du Mékong en 1995.

²³ RICHARD Vanessa, *La coopération...*, *op. cit.*, p. 301.

²⁴ ELLIOTT Lorraine, « Environmental challenges... », *op. cit.*, p. 255.

²⁵ Pour plus d'informations sur la mer de Chine méridionale se référer au papier de Yves-Heng Lim.

²⁶ TACCONI Luca, JOTZO Franck & GRAFTON R. Quentin, « Local causes, regional co-operation and global financing for environmental problems: the case of Southeast Asian Haze Pollution », *International Environmental Agreements*, vol. 8, n°1, 2006, p. 11-16.

les subventions publiques accordées aux défrichements à grande échelle pour l'établissement de plantations industrielles, et des pratiques forestières qui rendent les forêts vulnérables au feu ²⁷.

Ces incendies résultaient en effet du défrichement de terres pour l'industrie de l'huile de palme et du bois et coïncidaient avec une période de sécheresse particulière due au courant El Nino. La fumée des incendies a entraîné une forte pollution de l'air, des atteintes à la santé publique, des pertes en vies humaines, la destruction de biens divers et des pertes économiques importantes, non seulement en Indonésie mais aussi dans l'ensemble de la région. Une étude menée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) peu après ces événements révèle que les dommages causés à court terme par les fumées tant sur le plan de la santé humaine que de l'économie ont touché prioritairement l'Indonésie, la Malaisie et Singapour²⁸. C'est lors de cette catastrophe que Kuala Lumpur et Singapour ont réagi en critiquant fortement le gouvernement indonésien pour sa mauvaise gestion de la situation, contrairement au principe de non ingérence dans les affaires intérieures prôné par l'Asean²⁹. Cette période amorce une prise en compte de la nécessité d'établissement d'une coopération régionale sur de telles questions environnementales à caractère sécuritaire. En 2002, 2005 et 2006 de semblables événements se sont reproduits pour les mêmes raisons³⁰.

L'état de l'environnement en ASE implique donc de nombreux défis en termes économiques, politiques et sécuritaires. Comme mentionné en introduction, la RPC étant désormais un acteur incontournable de la scène stratégique sud-est asiatique, il paraît indispensable de s'interroger sur les impacts de la montée en puissance chinoise sur la situation environnementale en ASE.

²⁷ Étude FAO Forêts 138, Réunion de la FAO sur les politiques nationales ayant une incidence sur les incendies de forêt, 2001
<http://www.fao.org/docrep/003/x2095f/x2095f0u.htm>.

²⁸ http://www.idrc.ca/fr/ev-5537-201-1-DO_TOPIC.html.

²⁹ HOFFMAN Nathalie, « Les questions d'environnement en ASE... », *op. cit.*

³⁰ TACCONI Lucca, JOTZO Franck & GRAFTON R. Quentin, « Local causes, regional co-operation and global financing... », *op. cit.*

Le facteur chinois

Pour comprendre l'impact éventuel du facteur chinois sur la situation environnementale dans la région il faut revenir sur quelques fondements de la relation Chine-ASE. Face à la croissance chinoise des deux dernières décennies, les États de la région ont d'abord éprouvé des réticences. De leur point de vue, la question portait sur la manière dont Pékin utiliserait cette capacité et à quelles fins, car, sur le plan économique, le défi posé par la Chine était celui de la compétitivité de l'ASE dans les échanges avec les grandes puissances. La crise financière de 1997 et l'entrée de Pékin à l'OMC en 2001 ont, certes, permis un approfondissement de la relation économique via les structures de l'Asean, mais, ces événements ont aussi contribué à creuser l'inégalité économique entre la RPC et les États d'ASE. Ainsi, certaines préoccupations demeurent. Par exemple, le contenu du commerce Chine-Asean révèle que les exportations chinoises en provenance de la région concernent essentiellement les secteurs de l'énergie, des matières premières, des produits agricoles et plus récemment des composants électroniques et de machinerie. L'inquiétude porte donc sur la transformation des économies de l'Asean en simples fournisseurs de matières premières pour la Chine³¹. La forte présence économique chinoise (commerce, investissements, assistance et même adoption du « modèle de développement chinois ») dans les pays les plus récemment membres de l'Asean, Cambodge, Laos, Myanmar et Vietnam, reste encore aujourd'hui un sujet sensible dans la région, même si les évolutions post-crise financière de 2008 tendent à aller vers une redéfinition de ces rapports. Finalement, sur le plan économique, le bilan actuel montre que malgré la persistance de certaines inquiétudes – compensées par une diversification des relations économiques de la région avec d'autres partenaires (États-Unis, Union européenne) – les perceptions négatives de la Chine sont assez bien dépassées et ont laissé la place à une coopération économique renforcée. Aujourd'hui,

³¹ BA Alice D., « A new history? The structure and process of Southeast Asia's relations with a rising China », dans BEESON Mark (ed.), *Contemporary Southeast Asia*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p. 196.

seules des interrogations portant sur la modernisation militaire de l'APL et sur les revendications en mer de Chine méridionale perdurent.

Pourtant, depuis quelques années, le thème de la « menace écologique chinoise » fait surface sur la scène internationale et cette idée, en grande partie défendue par les partisans d'une « menace chinoise » globale³², est aussi alimentée par une situation environnementale particulièrement dégradée en Chine. En effet, la modernisation et le développement de la RPC se sont faits au dépend de la préservation des équilibres écologiques, de sorte que l'on peut qualifier de « crise environnementale » l'état de dégradation dans lequel se trouve actuellement le pays³³ : les réformes économiques et politiques débutées dès les années 1970 ont déterminé un mode de croissance encourageant une surexploitation des ressources naturelles nationales. De même, les problèmes de santé publique, les risques sanitaires et les catastrophes naturelles qui frappent régulièrement le pays, se sont progressivement aggravés. La Chine accumule ainsi les atteintes à l'environnement comme la contamination des cours d'eaux, la pollution atmosphérique urbaine, la déforestation, l'urbanisation et l'industrialisation accélérées ou encore la pression démographique. De plus, le pays dépend encore à 80% du charbon pour sa production d'électricité entraînant des taux d'émissions de GES parmi les plus hauts du monde avec les États-Unis. Cette situation de dégradation écologique a des conséquences en termes de sécurité environnementale pour l'ensemble de la région asiatique. Au nord-est, par exemple, les pollutions transfrontalières (pluies acides, tempêtes de sable, marées rouges) sont sources de discordes entre Pékin et Tokyo, la Corée du Sud étant, elle aussi, concernée³⁴. Du côté de l'ASE, la situation

³² Sur la théorie de la « menace chinoise » voir, par exemple, BROOMFIELD Emma V., « Perceptions of danger : the China threat theory », *Journal of Contemporary China*, vol. 12, n°35, 2003, p. 265-284 ou COURMONT Barthélémy, *Chine, la grande séduction : essai sur le soft power chinois*, Paris, Choiseul, 2009.

³³ ECONOMY Elisabeth, « China's environmental challenge », dans DENOON David B.H. (ed.), *China: contemporary political, economic and international affairs*, New York - Londres, New York University Press, 2007, p. 204-215.

³⁴ TATTHE Alexandre, « La sécurité environnementale du Japon », *Note de la FRS*, avril 2008 et *L'eau, facteur d'instabilité en Chine. Perspectives pour 2015 et 2030*, Paris, Fondation pour la Recherche Stratégique, Recherches et Documents, janvier 2007.

environnementale de la Chine peut aussi exacerber certaines tensions préexistantes comme l'illustrent la gestion de la ressource hydraulique dans le bassin du Mékong (évoquée plus haut), ainsi que la forte demande chinoise en bois qui contribue à la déforestation de l'ASE. Sur ce point, la RPC est effectivement devenue un acteur majeur du marché mondial des produits forestiers en accroissant sa dépendance aux importations dans ce secteur (en raison de ses ressources limitées et des restrictions grandissantes suite aux mesures de préservation des zones forestières nationales³⁵). La question de l'impact de cette politique d'importation exponentielle sur la préservation des ressources forestières des pays producteurs se pose particulièrement pour la région ASE, principal fournisseur en bois et en produits dérivés (pâte à papier, par exemple) de Pékin³⁶. En outre, les entreprises chinoises d'exploitations forestières ont souvent été montrées du doigt pour leurs pratiques illégales³⁷.

Au-delà, certaines caractéristiques de la relation Chine-ASE peuvent poser problème : la demande commerciale de la Chine est toujours plus importante et a des effets sur les choix d'industrialisation et d'exploitation des ressources des pays d'ASE (encouragement à l'intensification). Dans la même idée, l'influence du modèle de développement chinois (source de nombreux dégâts écologiques) sur certains pays de la région comme le Vietnam ne tend pas à favoriser une gestion durable du développement.

À ce stade, la Chine apparaît donc comme un facteur aggravant de la situation environnementale existante en ASE ainsi que comme une source potentielle de déstabilisation de l'équation sécuritaire environnementale. Mais, face aux coûts économiques, politiques et sociaux de cette situation au niveau national et pour répondre aux pressions de la communauté internationale, Pékin s'est engagée, depuis le milieu des années 2000, à répondre à ce défi écologique et à

³⁵ Cf. le *Natural Forest Conservation Program*, initiative prise par Pékin et mise en application en 2002 dans le but affiché d'une meilleure protection environnementale par la réduction de la production de bois en Chine.

³⁶ ZHANG Jian & GAN Jianbang, « Who will meet China's import demand for forest products », *World Development*, vol. 35, n°12, 2007, p. 2150-2160.

³⁷ ECONOMY Elizabeth, *The river runs black: the environmental challenges to China's future*, Londres, Cornell University Press, 2004, p. 122.

mettre en œuvre une véritable stratégie environnementale. Aussi faut-il se demander quels sont les effets de cette stratégie chinoise pour l'ASE et comment les Etats de la région, de leur côté, réagissent-ils face aux défis environnementaux ?

L'environnement, un enjeu de sécurité nationale en Asie du Sud-Est

L'ASE est confrontée à un ensemble identique de préoccupations écologiques mais les réponses nationales sont clairement différenciées. De plus, à travers les politiques mises en œuvre par la Thaïlande, Singapour, la Malaisie, l'Indonésie ou les Philippines pour faire face aux défis de la gestion de l'eau douce et du changement climatique, il apparaît que les problématiques environnementales restent encore majoritairement traitées et perçues comme des enjeux de sécurité nationale. La Chine s'inscrit dans la même logique, toutefois, le pays paraît également engagé dans une stratégie environnementale dont l'enjeu dépasse sa propre sécurité intérieure et vise une insertion plus internationale.

Le cas de l'eau douce

La question de la disponibilité et de l'exploitation de l'eau douce est un des enjeux environnementaux majeur de l'ASE. L'ensemble des pays de la région est, en effet, confronté à des problèmes soit d'accessibilité soit de disponibilité de cette ressource et la Chine ne fait pas exception. Quant à la réponse des États face à la question de l'eau douce, plusieurs cas de figure existent³⁸. La Thaïlande, par exemple, dispose d'importantes ressources en eau douce et d'un fort taux de précipitations annuelles. Pourtant, face à l'accroissement de la population du pays et aux besoins engendrés par la croissance économique (comme l'expansion agricole et industrielle), Bangkok se trouve face à une double difficulté : celle de la disponibilité de l'eau et celle de la préservation de sa qualité (pollutions). Au contraire, Singapour est un État sans aucune ressource en eau douce mais une

³⁸ MUSTAFA Maizatun, « Water availability and policies in Asia », dans MARQUINA Antonio (ed.), *Global warming and climate change: prospects and policies in Asia and Europe*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 37-38.

des nations les plus densément peuplées au monde et disposant de peu d'espace de stockage même si les pluies y sont abondantes. Ainsi, le pays est fortement dépendant des importations en eau de Malaisie, ce qui constitue un enjeu de sécurité nationale. Pour répondre à ce défi, le gouvernement de Singapour a décidé dans les années 1990 d'un plan politique dont le but était la sécurisation de l'approvisionnement en eau douce, l'autosuffisance et la mise en place de pratiques efficaces de gestion de l'équation disponibilité-demande³⁹. Pour cela, le pays a fait le choix d'appuyer sa politique nationale de l'eau sur une législation stricte anti-pollution⁴⁰. En Indonésie, malgré une certaine abondance naturelle de l'eau douce, la gestion de la ressource est peu efficace : difficultés de distribution équitable à travers le pays, défi de la pollution, assèchement. Djakarta a fait le choix du droit à l'eau pour répondre à ces défis en introduisant en 2004 une Loi sur l'eau dont l'objectif est de développer des principes de gestions efficaces et adaptées aux difficultés structurelles du pays⁴¹.

En Chine, la question de l'eau revêt également un caractère vital. C'est sans doute une des menaces environnementales et de santé publique les plus préoccupante, s'élevant au rang d'enjeu de sécurité nationale. Malgré des dispositions naturelles plutôt favorables, le bilan de l'état de l'eau douce est négatif : pollution des cours d'eau d'origine agricole, industrielle et domestique, sécheresses et inondations, assèchement des fleuves, surexploitation des eaux souterraines et de surface, multiplications des infrastructures lourdes comme les barrages ou les transferts massifs d'eau, absence de gouvernance de la ressource et enfin, conflits centre/périphérie sur la gestion de l'eau⁴². Depuis deux décennies, le gouvernement chinois prend progressivement conscience de la nécessité d'une meilleure gestion de l'eau douce, mais les réelles avancées sont récentes. Par exemple, avec le 10^e plan quinquennal (2001-2006), les autorités chinoises se sont lancées dans un programme anti-pollution visant l'assainissement des grandes

³⁹ *Ibid.*, p. 51.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 46.

⁴¹ *Ibid.*, p. 50.

⁴² TAITHE Alexander, « La sécurité environnementale... », *op. cit.*, p. 4.

villes⁴³. Le 11^e plan (2006-2010) a confirmé l'importance donnée à l'augmentation des investissements pour une politique de l'eau efficace. Cette volonté s'exprime dans plusieurs domaines : infrastructures de traitement des eaux usées, construction de stations d'eau potable, travaux d'adduction d'eau du Sud vers le Nord, systèmes d'irrigation en milieu rural, rationalisation de la consommation, meilleur contrôle de la pollution (par exemple, identification de 10 villes, 3 fleuves – Huai, Hai et Liao – et 3 lacs – Taihu, Chaohu et Dianchi – dont le niveau de pollution nécessite des mesures d'urgence). Aujourd'hui, le 12^e plan quinquennal poursuit dans cette voie avec comme priorités : le contrôle des émissions de polluants, le traitement des eaux de surface, le renforcement de la protection de la ressource en eau, la réduction des pollutions industrielles et le traitement des eaux usées urbaines⁴⁴. Pour répondre au défi de l'eau, les autorités chinoises ont donc œuvré dans plusieurs directions. D'abord, l'implantation d'un système centré sur le droit à l'eau (*water rights system*) avec l'adoption en 2002 de la Loi sur l'eau qui est depuis la législation de référence en la matière⁴⁵. Puis, cette gouvernance de l'eau s'accompagne d'une politique d'investissements massifs dans les grosses infrastructures, ce qui s'illustre, par exemple, avec la stratégie de développement vers l'Ouest lancée à la fin des années 1990 et qui comprend jusqu'à aujourd'hui plus de 110 milliards de dollars pour financer des grands travaux comme la construction de barrages, de systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement⁴⁶. Dans la même logique, pour répondre à la sécheresse qui a touché le nord du pays lors de l'hiver 2010-2011 (pas de pluie à Pékin depuis le début de l'automne, menace pour l'agriculture et la distribution d'eau potable dans la région), le gouvernement a annoncé le versement d'une somme de 225 milliards d'euros pour les réseaux d'eau⁴⁷. Enfin, la réponse chinoise au

⁴³ GALLAND Franck, « Géopolitique de l'eau en Chine », *Monde chinois*, n°15, automne 2008, p. 7-19, <http://www.diploweb.com/Geopolitique-de-l-eau-en-Chine.html>.

⁴⁴ « L'eau, la Chine face aux défis de l'or bleu », *Connexions*, n°55, octobre 2010.

⁴⁵ Water Law of the People's Republic of China, <http://www.china.org.cn/english/government/207454.htm>.

⁴⁶ GALLAND Franck, « Géopolitique de l'eau... », *op. cit.*

⁴⁷ *Le Monde*, 26 janvier 2011, p. 4.

problème de l'eau se fait par le recours aux technologies alternatives comme celle du dessalement ou de l'ensemencement de nuages. La Chine a donc réagi massivement au problème et cette évolution est surtout visible depuis la dernière décennie.

Dans l'ensemble de la région ASE, les facteurs influents sur la disponibilité de l'eau douce sont identiques : accroissement démographique, augmentation tous-azimuts de la demande, intensification des activités agricoles et industrielles, pollution. Cependant les réponses divergent : la Chine et l'Indonésie ont fait le choix du système de droit à l'eau, Singapour celui d'une politique plus institutionnelle, d'autres comme la Malaisie ont inscrit leurs politique de l'eau dans leur constitution⁴⁸. La Chine montre une implication beaucoup plus active en la matière et cela en raison de l'ampleur de sa croissance et de sa politique d'affirmation sur la scène internationale. L'influence de cet activisme sur l'ASE ne peut être que positif, notamment via des transferts de technologies, des aides à la recherche et au développement ou des partenariats dans les secteurs du recyclage ou du traitement des eaux. Enfin, il faut souligner le fait que pour l'ensemble des pays d'ASE comme pour la Chine, l'eau douce reste avant tout perçue et traitée comme une question de sécurité nationale. Qu'en est-il du cas des politiques du changement climatique ? Confirme-t-il l'impression d'une perception des questions environnementales comme des enjeux strictement nationaux malgré leur portée souvent transnationale ?

Le changement climatique

Le phénomène du changement et du réchauffement climatique affecte particulièrement l'ASE (*cf.* partie I) et les politiques nationales sur le changement climatique dans la région visent deux objectifs : l'atténuation des facteurs aggravants et l'adaptation aux changements⁴⁹. La plupart des états de la zone abordent cette question à travers leur participation à la Convention Cadre des Nations unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Les

⁴⁸ MUSTAFA Maizatun, « Water availability and policies... », *op. cit.*, p. 46.

⁴⁹ CABALLERO-ANTHONY Mely, « Climate change awareness and responses... », *op. cit.*, p. 399.

exemples de la Malaisie, de la Thaïlande, des Philippines et de la Chine sont caractéristiques.

La vulnérabilité de la Malaisie au phénomène du changement climatique a des conséquences en matière de sécurité humaine (alimentaire, montée des eaux), économique (agriculture, ressources marines) et environnementale (préservation des écosystèmes et de la biodiversité). La réponse de Kuala Lumpur face à ces défis s'est faite par une approche sectorielle et une prise en compte des questions environnementales au sein de différents ministères. Ainsi, le 9^e Plan gouvernemental (2006-2010) s'adresse au changement climatique *via* divers projets comme la mise en place d'un index sur la vulnérabilité des zones côtières couplé d'un programme de protection des côtes, un programme sur les énergies visant l'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs industriels, de la construction et des transports ou encore un programme de protection et de gestion durable de la forêt⁵⁰. Cette considération des questions environnementales dans la politique nationale est liée à la participation de la Malaisie, depuis les années 1990, à la politique environnementale internationale. Dans le contexte de la conférence de Rio en 1992, le pays a ainsi institué le *National Steering Committee on Climate Change* (NSCCC) dont le but était de guider les réponses nationales au changement climatique. La Malaisie fait partie de la CCNUCC depuis 1994 et du protocole de Kyoto depuis 2002 et c'est dans ce cadre que le gouvernement malais a créé le *National Committee on Clean Development Mechanism* (NCCDM) qui assure la collaboration et la participation du pays aux Mécanismes de Développement Propre (MDP) depuis 2002. Kuala Lumpur est très active au sein de ces mécanismes et, même si le pays n'a pas d'obligations de réduction d'émissions de GES, il y attache une grande importance : le Bureau exécutif des MDP a cité la Malaisie comme le pays ayant le plus haut taux annuel certifié de réduction des GES au sein de l'Asean en novembre 2008⁵¹. Récemment, des efforts

⁵⁰ BIN MOKHTAR Mazlin, « Climate change awareness and responses: some initiatives and perspectives from Malaysia », dans MARQUINA Antonio (ed.), *Global warming and climate change...*, *op. cit.*, p. 417-418.

⁵¹ *Ibid.*, p. 417.

pour sensibiliser l'opinion publique malaise ont été développés par le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement avec, par exemple, l'organisation d'une série de conférences nationales et régionales entre 2007 et 2008 sur les impacts du changement climatique. Enfin, en collaboration avec l'Institut pour l'Environnement et le Développement de l'Université de Kebangsaan (LESTARI), le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement a commencé depuis 2008 une étude visant la formulation d'un cadre politique stratégique sur le changement climatique⁵². Ce projet est aujourd'hui en cours de finalisation.

Contrairement, à la Malaisie, la Thaïlande a adopté une approche beaucoup plus centralisée des questions liées au changement climatique. Le pays a ratifié la CCNUCC en 1995 et le protocole de Kyoto en 2002, et c'est à travers le seul ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (MONRE) que se fait l'implantation nationale de ces accords. Le changement climatique est traité par la voie de l'atténuation (*mitigation*) et demeure perçu comme une question principalement environnementale et non multi-sectorielle. Selon, Keokam Kraisoraphong, ce choix entraîne d'importantes limites pour le traitement du défi climatique et la Thaïlande doit apporter des réponses plus globales⁵³. L'adoption de la *Thailand's National Strategy on Climate Change* pour la période 2008-2012 par le MONRE semble aller dans le sens d'un décloisonnement de la gestion du changement climatique.

Les Philippines, souvent désignées comme étant l'une des zones les plus à risque face au changement climatique, ont réagi beaucoup plus tôt que la Malaisie ou la Thaïlande à ce défi par l'implantation de politiques nationales et la création dès 1991 de l'*Inter-Agency Committee on Climate Change* (IACCC). Avec l'établissement de cette institution, « les Philippines sont devenues l'un des premiers pays à entreprendre une

⁵² *Consultation Workshop on the Draft National Policy on Climate Change*, 24-25 septembre 2008, Putraya.

⁵³ KRAISORAPHONG Keokam, « Thailand environmental policies: mitigation and adaptation to climate change and implications for human security », dans MARQUINA Antonio (ed.), *Global warming and climate change...*, *op. cit.*, p. 427.

réponse institutionnelle au problème du changement climatique»⁵⁴. L'IACC est composée d'agences nationales (comme le Centre sur le changement climatique, *Klima*⁵⁵), d'institutions académiques et d'acteurs de la société civile et contribue, au niveau national, à améliorer la recherche scientifique et la prise en compte politique de la vulnérabilité au changement climatique⁵⁶. Sur le plan extérieur, le comité joue un rôle majeur dans les négociations internationales notamment au sein de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et il a également été un acteur-clé dans la rédaction de la Communication nationale initiale sur le changement climatique soumise à la Conférence des parties en 1999⁵⁷. Parmi les nombreuses initiatives prises par les Philippines, le président Gloria Macapagal-Arroyo a lancé, en 2007, la *Presidential Task Force on Climate Change* (PTFCC) dont le but est de répondre de manière urgente à certains impacts du changement climatique dans les secteurs les plus vulnérables : la gestion de l'eau douce, l'agriculture, les zones côtières ainsi que la préservation des écosystèmes marins et terrestres à travers la mise en place de programmes au niveau national et de coopérations régionales ou internationales. L'objectif est également de remplir les critères de réduction d'émissions de GES en luttant contre la déforestation ou en assurant une meilleure utilisation des énergies fossiles et une meilleure gestion des déchets. Enfin, la PTFCC est à l'origine de plusieurs campagnes d'informations visant la sensibilisation de l'opinion publique au changement climatique⁵⁸. Malgré la multiplicité des projets destinés à faire face à ce défi environnemental, les Philippines rencontrent certaines complications pour la coordination entre les différentes instances nationales. Surtout, le pays échoue encore à inscrire le changement climatique comme une priorité

⁵⁴ RAQUEDAN Bennagen, « Climate change and human security in the Philippines: government policies, assesments and public opinion », dans MARQUINA ANTONIO (ed.), *Global warming and climate change...*, *op. cit.*, p. 446.

⁵⁵ Site de l'agence : <http://www.klima.ph/>

⁵⁶ GALVEZ Joy V., « The Philippines in the climate change arena », dans HARRIS Paul G. (ed.), *Global Warming and East Asia: The Domestic and International Politics of Climate Change*, p. 212-213.

⁵⁷ RAQUEDAN Bennagen, « Climate change and human security... », *op. cit.*, p. 447.

⁵⁸ Cf. www.klima.ph/pdf_resource/AO_171.pdf.

dans la stratégie de développement nationale et, donc, éprouve des difficultés à répondre aux objectifs de la CCNUCC⁵⁹.

Au sein de la stratégie environnementale chinoise encouragée depuis le milieu des années 2000, la question du changement climatique tient une place particulière, la Chine étant aujourd'hui l'un des pays au monde possédant les plus forts taux d'émission de GES : le plus gros émetteur de dioxyde de soufre et le second émetteur de dioxyde de carbone après les États-Unis⁶⁰. Le changement climatique fait ainsi partie de la rhétorique officielle de Pékin depuis le 10^e Plan quinquennal (2000-2005) dont les priorités portaient sur l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de GES et la préservation environnementale. Un accent particulier est mis sur l'énergie et Pékin publie dès 2004 des rapports fixant les objectifs d'une nouvelle politique énergétique fondée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique – surtout dans l'industrie, l'intégration des priorités environnementales, l'amélioration de la distribution des ressources énergétiques primaires au niveau domestique et enfin l'augmentation du recours à l'hydroélectricité, aux énergies renouvelables et nucléaires ainsi qu'au gaz naturel⁶¹. En 2007, Pékin a décidé du lancement d'un Programme de lutte contre le changement climatique dont les objectifs sont l'établissement d'un cadre politique et institutionnel pour la réalisation des décisions prises en matière énergétique, pour la question de la réduction des gaz à effet de serre et pour la modernisation de l'industrie chinoise. En termes de protection de l'environnement, le programme cible les domaines suivants : réduction des émissions COD (*Chemical Oxygen Demand*) de 10% et amélioration de la qualité de l'eau, diminution des émissions de So₂ (*Sulfur Dioxide*) de 10% et contrôle de la pollution atmosphérique, limitation des déchets et promotion du recyclage, développement d'une politique de protection écologique (création de zones protégées, protection des ressources naturelles), maîtrise de l'environnement rural (pollution des sols par exemple), protection de l'écologie maritime, sécurité de l'environnement

⁵⁹ RAQUENDAN Bennagen, « Climate change and human security... », *op. cit.*, p. 451-452.

⁶⁰ MEIDAN Michal, « China's emissions reduction policy: problems and prospects », dans MARQUINA Antonio (ed.), *Global warming and climate change...*, *op. cit.*, p. 308.

⁶¹ *Ibid.*, p. 310.

nucléaire, développement du cadre légal. Le 11^e Plan (2006-2010) ainsi que le 12^e Plan (2011-2015) confirment ces orientations et placent la lutte contre le réchauffement climatique à un niveau prioritaire sur l'agenda sécuritaire et de développement du pays. Sur le plan externe, Pékin s'est astreint à une participation active dans les instances internationales ce qui lui permet, entre autres, de recevoir de nombreuses aides financières et technologiques. La RPC, signataire de la CCNUCC depuis 1992, est, par exemple, la plus importante bénéficiaire d'aides environnementales de la Banque mondiale et elle acquiert aussi d'importants fonds des MDP. Pour la Chine, l'intégration dans la politique internationale sur le changement climatique est avant tout une stratégie de défense de ses intérêts nationaux ainsi qu'un moyen de renforcer son affirmation sur la scène mondiale⁶².

Pareillement, malgré la prévalence d'une perception nationale des enjeux sécuritaires environnementaux, les États de l'ASE sont bien intégrés dans « l'écopolitique mondiale »⁶³. La Chine montre un activisme particulièrement dynamique dans ce processus et, au-delà des effets néfastes qu'elle peut avoir sur l'évolution de la situation environnementale régionale, sa réponse aux défis écologiques semble plutôt avoir une influence positive. L'ambition chinoise de développer sa participation au marché mondial des technologies vertes représente aujourd'hui à la fois un défi et une opportunité pour l'ASE. Pékin ne cache pas sa volonté d'acquérir une place prédominante dans les éco-industries au niveau international, ce qui est déjà le cas pour les secteurs de l'énergie éolienne ou solaire et de plus en plus pour les secteurs des véhicules propres ou encore de l'énergie nucléaire civile⁶⁴. L'ASE devient alors, une fois de plus, une zone de concurrence pour le marché vert entre la Chine et les États-Unis ou les pays européens.

⁶² CHEN Gang, « China's climate diplomacy and its soft-power », dans *Soft-Power: China's emerging strategy in international politics*, Lanham, Boulder, New York, Lexington Books, 2009, p. 225-243.

⁶³ LE PRESTRE Philippe G., *Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris, A. Colin, 2005.

⁶⁴ « Technologies vertes, vers une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ? », *Actu-environnement.com*, octobre 2010, <http://www.actu-environnement.com/ae/news/États-unis-chine-technologies-vertes-section-301-OMC-11220.php4>.

Mais, il y a aussi un effet positif d'entraînement : le grand voisin est aujourd'hui un tel « laboratoire du développement durable » qu'il encourage le commerce « Sud-Sud » des technologies écologiques. En effet, depuis quelques années la région fait preuve d'un certain dynamisme en la matière sur le marché mondial :

La Chine, l'Inde, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam ont déjà exporté avec succès des éco-technologies. Ainsi en 2007, les exportations thaïlandaises d'éco-technologies liées au traitement de l'eau, au contrôle de la pollution et à l'énergie renouvelable ont rapporté près de \$E.-U. 2,3 milliards⁶⁵.

Enfin, ces répercussions constructives prennent davantage de sens au niveau de la coopération régionale qui tend de plus en plus à percevoir et à traiter les enjeux environnementaux comme des problématiques de sécurité transnationale.

Les modalités de la coopération régionale en matière de sécurité environnementale en Asie du Sud-Est

La prise en compte de l'environnement dans le processus de coopération régionale s'est faite assez tôt en ASE, notamment au sein de l'Asean. La Chine s'est bien intégrée à ce processus, elle agit aujourd'hui comme un acteur positif, une source d'initiatives et l'approfondissement de sa relation globale avec l'Asean depuis la crise de 1997-1998 renforce encore davantage cette situation. Jusqu'alors, l'environnement était prioritairement traité et perçu par les Etats membres de l'Asean à travers une vision économique et sociale de la question. Néanmoins, le poids de la RPC, les progrès de l'institutionnalisation de l'Association et l'évolution de sa doctrine sécuritaire contribuent de nos jours à un changement des perceptions sur les questions environnementales. Enfin, la succession récente de catastrophes naturelles qui a touché l'ASE (tsunami, cyclones, tremblements de terre, inondations, pandémies), a entraîné une accélération dans la considération du caractère transnational et

⁶⁵ SEMINE Nikolai, « Technologies vertes, des opportunités pour le commerce Sud-Sud », *Forum du commerce international*, n°1, 2010, http://www.forumducommerce.org/news/fullstory.php/aid/1416/Technologie_s-vertes:_Des_opportunit_E9s_pour_le_commerce_Sud-Sud.html.

sécritaire des problématiques environnementales. Le cas de la gestion commune des catastrophes naturelles montre à la fois cette évolution et l'influence positive de la Chine dans ce processus.

La coopération environnementale au sein de l'Asean

Afin d'envisager la réponse régionale aux défis écologiques en ASE, nous présenterons ici, de manière chronologique, une vue d'ensemble des éléments ayant permis, au sein de l'Asean, la construction d'un cadre institutionnel régional de coopération sur les questions environnementales. La Chine s'est intégrée de manière positive et active dans ce processus.

Les problématiques environnementales ont été présentes à l'agenda de l'Asean dès la fin des années 1970. Dans les années 1980 et 1990, suite à la transition des régimes politiques en Asie vers la démocratie (Taiwan, Philippines, Corée du Sud, Indonésie) et à la participation des pays de la région aux accords internationaux sur l'environnement, le développement d'une attention écologique s'est renforcé⁶⁶. Le facteur environnemental s'est ainsi intégré aux processus de construction et d'institutionnalisation régionales de l'Asean et certaines questions, comme celle des pollutions atmosphériques, ont fait l'objet d'une attention particulière. Voici les grandes dates clés de la coopération environnementale au sein de l'Asean.

D'abord, en 1977-1978 on assiste au lancement des *Asean's Sub-regional Environment Programmes* (ASEPs) qui seront à l'origine de plusieurs plans d'action en faveur de la préservation environnementale et de la création d'un groupe d'experts (*Asean Expert Group on the Environment*, AEGE) chargé du Programme pour l'environnement de l'Asean. En 1981, lors de la Déclaration de Manille, l'Asean affirme officiellement vouloir assurer la protection de l'environnement et la durabilité des ressources naturelles comme un objectif de la coopération régionale. Pour cela, l'organisation met en place l'*Asean Ministers for the Environment* connu sous le sigle AMME (*Asean Ministerial Meeting on the Environment*) qui se réunit annuellement

⁶⁶ SCHREURS Miranda A., « Problems and Prospects for Regional Environmental Cooperation in East Asia », dans CURLEY Melissa & THOMAS Nicholas (eds), *Advancing East Asian Regionalism*, Londres, Routledge, 2009, p. 202-228.

depuis 1994. La Déclaration de Bangkok sur l'environnement de 1984 vise l'implantation d'une stratégie de développement pour l'Asean fondée sur une approche intégrant les préoccupations environnementales afin d'engager des mécanismes de développement durable, une conservation de l'environnement sur le long terme et l'amélioration de la qualité de vie⁶⁷. En 1989, l'PAEGE est transformé en *Asean Senior Officials on the Environment* (ASOEN). Le groupe, qui se réunit une fois par an, est en charge de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des programmes relatifs à la coopération environnementale au sein de l'Asean ainsi que de l'analyse des rapports des différents groupes de travail qui lui sont inhérents. Le Sommet de Singapour de 1992 confirme ces orientations et met en œuvre la Résolution sur l'environnement et le développement⁶⁸. Les initiatives se multiplient et évoluent en même temps que l'institutionnalisation de l'Asean, aussi, en 1997, l'Asean Vision 2020 fournit-elle un cadre politique pour la Coopération environnementale et permet la publication du premier Rapport sur l'état de l'environnement de l'Asean. En 1998, l'ASOEN subit une restructuration qui permet le passage de six groupes de travail aux trois groupes suivant : le Groupe de travail sur la conservation de la nature et la biodiversité, celui sur l'environnement marin et côtier et celui sur les accords multilatéraux sur l'environnement. L'année suivante voit la signature du Plan d'action d'Hanoi, le lancement du projet de création de l'*Asean Regional Centre for Biodiversity Conservation* (ARCBC), la mise en place du Plan d'action stratégique de l'Asean sur l'environnement pour la période 1999-2004 (ASPAE) ainsi que du Plan d'action de l'Asean sur la coopération énergétique (APAEC). Le processus de coopération régionale se poursuit de même dans les années 2000 avec d'abord la Résolution sur l'environnement de Kota Kinabalu (déclaration ministérielle), puis, le Bali Concord II (CCII) en 2003 qui promeut la construction d'une communauté Asean fondée sur trois piliers, économique, sécuritaire et socio-culturel, ce dernier

⁶⁷ Bangkok declaration on the asean environment,
<http://environment.asean.org/index.php?page=agreements:bangkokdeclaration>,

⁶⁸ Singapore resolution on environment and development,
<http://environment.asean.org/index.php?page=agreements:singresolution>.

pilier, évoquant la nécessaire considération de la dégradation environnementale. En 2004 est signé le *Ventiane Action Program* (VAP) qui décide qu'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles doit être l'un des quatre axes stratégiques pour le développement de la future *Asean's Socio-Cultural Community* (ASCC, qui doit se réaliser d'ici 2020 et qui fait partie de l'Asean Vision 2020). L'année suivante est inauguré l'*Asean Regional Centre for Biodiversity Conservation* (ARCBC) lors de la 9^e Rencontre ministérielle informelle de l'Asean et en 2007, la Charte Asean, qui crée un cadre légal et institutionnel à l'organisation, comprend la promotion du développement durable, de la protection de l'environnement et des ressources naturelles dans la liste des objectifs prioritaires de l'association. La même année, le 13^e sommet de l'Asean à Singapour entérine la Déclaration sur la durabilité environnementale. Parmi les autres initiatives marquantes de ces dernières années, nous pouvons retenir l'*Asean Environmental Education Action Plan 2008-2012* (AEEAP) qui vise la promotion d'un cadre pour l'éducation et l'information du public sur la préservation environnementale et la gestion durable des ressources naturelles. En 2009, est publié le quatrième Rapport sur l'environnement de l'Asean qui met l'accent sur l'idée de « *Green Asean* », c'est-à-dire la volonté de « verdire » la politique économique de l'association afin d'assurer un développement social et une durabilité environnementale à la région⁶⁹. Enfin, en 2010, s'est tenu l'*Asean Plus Three Youth Environment Forum*, dont le but est de fournir un cadre de réflexion sur les questions environnementales et de sensibiliser la population jeune sur ces questions à travers la publication de slogans évocateurs⁷⁰.

Cette liste ne prétend pas être complète, mais elle permet de se rendre compte du foisonnement des initiatives prises au sein de l'Asean sur l'environnement. On assiste à l'élaboration d'une série de plans, de déclarations, d'instruments de *soft-law* divers et autres

⁶⁹ *Fourth Asean State of the Environment 2009*,
<http://www.scribd.com/doc/22458510/Fourth-Asean-State-of-the-Environment-Report-2009-Full-Report>.

⁷⁰ *Statement on Asean PLUS Three Youth Actions on Environment*, avril 2010, disponible sur <http://www.aseansec.org/24631.htm>.

programmes autour des questions environnementales au sein du processus d'institutionnalisation de l'Asean. Ces initiatives ont révélé une stratégie particulière quant à ces thématiques tel que le résume Lorraine Elliott :

The most interesting institutional development has been a growing emphasis on networked forms of governance as an effective strategy for coordinating the development and implementation of environmental policy and regularity task⁷¹.

Le cas de l'*Asean Centre for Biodiversity* illustre cette remarque. Le Centre est en effet une organisation intergouvernementale au sein de l'Asean, hébergée en Indonésie, qui a pour mission de coordonner les différents efforts faits par les États membres pour préserver la biodiversité. L'organisation possède ainsi une forte dimension de gouvernance en réseau telle que l'illustre la présentation initiale du projet :

The Purpose of the project is to achieve strengthened regional capacity on biodiversity in Asean. This will be done by promoting the exchange of relevant knowledge, thus helping national, intra-Asean and international needs and commitments to be fulfilled in terms of retrospective monitoring and early warning systems, while facilitating greater investment in the biodiversity sector within Asean⁷².

Malgré cet activisme, la multiplication des décisions en matière environnementale au sein de l'Asean ouvre une perspective sur les limites de cette politique comme le manque de transparence des différents instruments de coopération ou le problème de la mise en pratique des décisions prises. Ces difficultés semblent liées aux contraintes intrinsèques de l'institution qui touchent l'ensemble de ses politiques (*soft-law*, souveraineté nationale, consensus, mise en application etc.) et non l'environnement en particulier. Enfin, il apparaît clairement que l'environnement est principalement appréhendé à travers une perspective économique et sociale mais très peu sécuritaire.

⁷¹ ELLIOTT Lorraine, « Environmental challenges... », *op. cit.*, p. 259.

⁷² Site de l'ARCBC <http://www.arcbc.org.ph/>.

L'intégration de la Chine au processus régional de coopération environnementale

Les relations Chine-Asean se sont fortement renforcées depuis deux décennies et la Chine joue un rôle moteur dans ce rapprochement. Il en est de même dans le domaine de la coopération environnementale. L'intégration de la RPC dans la politique environnementale de l'Asean est le résultat d'une volonté chinoise d'implication dans les instances régionales et de la stratégie environnementale globale de Pékin. Cette insertion chinoise permet en retour à l'Asean d'appliquer sa stratégie d'association de la RPC à son processus de régionalisation. Outre l'association de la Chine aux accords généraux de coopération environnementale, c'est aussi à travers la relation Chine-Asean que ce phénomène s'exerce. D'abord, avec l'Asean Plus Trois⁷³ (APT) qui s'est intéressée aux questions de sécurité non-traditionnelle depuis le sommet de Manille en 1999. A ce moment là, il n'était question que de coopération sur la sécurité maritime et la lutte anti-terrorisme. Mais, en 2007, lors de l'adoption de la Déclaration commune de l'APT pour la décennie à venir, les États membres ont affichés leur volonté d'étendre la coopération aux domaines du changement climatique et de la sécurité énergétique⁷⁴. Plus précisément, la coopération entre les États de l'APT se fait dans différents secteurs qui concernent les questions environnementales⁷⁵. Au niveau économique, le 13^e Sommet APT d'octobre 2010 a réaffirmé la nécessité pour l'organisation d'être un moyen de promotion d'un mode de développement durable dans la région. La collaboration dans le secteur énergétique est également encouragée comme par exemple, avec l'adoption de l'*Asean Senior Officials on Energy Meeting Work Plan (2010-2011)* lors de la Rencontre des ministres de l'énergie de l'APT en juillet 2010. Le lancement de projets dans les secteurs de la sécurité énergétique, du stockage de

⁷³ Forum de rencontre et de coopération qui associe à l'Asean la Chine, le Japon et la Corée du Sud depuis 1997.

⁷⁴ HERNANDEZ Carolina G., « The rise of China and its implications for Southeast Asia. A Philippine perspective », dans Hsiao Hsin-Huang Michael & Lin Cheng-Yi (eds), *Rise of China: Beijing's strategies and implications for the Asia-Pacific*, Londres, New-York, Routledge, 2009, p. 259.

⁷⁵ Pour tous les éléments suivants, se référer à la page de la coopération de l'APT, <http://www.aseansec.org/16580.htm>.

pétrole, du marché du gaz ou des énergies renouvelables a également vu le jour pendant le dernier Sommet APT. De plus, la coopération touche également les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des ressources forestières, du changement climatique⁷⁶. Enfin, en termes environnemental, la Rencontre des ministres de l'APT sur l'environnement d'octobre 2009 (Singapour) a porté à l'agenda les questions suivantes : les problèmes sanitaires liés aux pollutions organiques, la gestion des déchets solides, le recyclage, l'éducation, la gouvernance de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Ainsi, la coopération entre la Chine et l'Asean dans le domaine environnemental s'est particulièrement renforcée lors des deux derniers sommets Chine-Asean. D'abord, en octobre 2009, le 12^e Sommet qui s'est tenu en Thaïlande a entériné l'adoption de l'*Asean-China Environmental Protection Strategy 2009-2015*. En 2010, le 13^e sommet à Hanoi confirme cette orientation avec le Plan d'action pour 2011-2015 qui met à l'agenda quelque onze priorités de coopération parmi lesquelles figurent l'agriculture, l'énergie et l'environnement. Pékin prend une position de leader en s'engageant à mettre en oeuvre les initiatives suivantes : l'*Asean-China Action Plan on Environmental Protection Cooperation*, l'*Asean-China Green Envoy Programme* (sur la protection environnementale et le développement durable) et l'*Asean-China Disaster Reduction and Relief Agreement*. Enfin, cette coopération environnementale sino-Asean se tourne aussi vers une prise en compte plus sécuritaire de la question, notamment au sein de l'Asean Forum (ARF). Par exemple, en 2002, le gouvernement chinois a publié un rapport pour l'ARF soulignant la nécessité d'approfondir la coopération sur les questions de sécurité non-traditionnelles, l'environnement y compris⁷⁷. Ce rapport engage la

⁷⁶ Le 10^e *Asean Ministers on Agriculture and Forestry (AMAF) Plus Three Meeting* du 24 octobre 2010 qui s'est tenu à Phnom Penh et où les ministres ont adopté l'*Asean Plus Three (APT) Cooperation Strategy on Food, Agriculture and Forestry* qui comprend le renforcement de la sécurité alimentaire, le développement des énergies biomasses, la gestion durable des ressources forestières, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la santé animale, la surveillance des pandémies et les questions transfrontalières.

⁷⁷ *China's Position Paper on Enhanced Cooperation in the Field of Non-Traditional Security Issues*, <http://www.mfa.gov.cn/eng/wjw/zjzg/gjs/gjzzyhy/2612/2614/t15318.htm>.

Chine à s'investir sérieusement dans la résolution de ce type de défis⁷⁸. Pékin s'implique donc grandement dans la coopération environnementale en ASE *via* les différentes instances de l'Asean. Cette participation joue un rôle non négligeable dans l'évolution de la prise en compte de l'environnement comme une problématique transnationale et sécuritaire pour l'ensemble de la région. Le cas des catastrophes naturelles illustre particulièrement ce propos.

Le cas des catastrophes naturelles

Bien que très active en matière environnementale, l'Asean éprouve des difficultés à aborder cette question comme un enjeu sécuritaire prioritaire et à la traiter de manière transnationale. Depuis les années 2000, cependant, on observe une accélération de la prise en compte sécuritaire et transnationale de ces problématiques notamment à la suite des catastrophes naturelles qui ont touché la région et qui ont agi comme élément déclencheur. Dans ce cas, encore, la Chine apparaît davantage comme une force d'initiative que comme une menace.

Les catastrophes naturelles qui ont touché l'ASE depuis les années 2000 ont été considérées par les chercheurs comme une « opportunité » d'évolution pour la doctrine sécuritaire de l'Asean vers une meilleure prise en compte des questions de sécurité humaine⁷⁹. En mettant de côté les effets produits, au même niveau, par les pandémies qui ont également affecté la zone (*cf.* le SRAS), ce mouvement a commencé avec le Tsunami d'Aceh de 2004 et s'est confirmé avec le cyclone Nargis de 2008. Ces événements malheureux ont montré que malgré l'existence de nombreuses déclarations ou accords entre les pays membres de l'Asean, leur mise en application était problématique et inefficace. Dès lors, il était nécessaire de dresser un cadre de coopération efficient pour répondre à ces défis transnationaux et difficilement prévisibles⁸⁰. Les années qui ont suivi ont ainsi vu

⁷⁸ ECONOMY Elizabeth, « China's rise in Southeast Asia : implications for the United-States », *Journal of Contemporary China*, vol. 14, n°4, 2005, p. 409-425, p. 419.

⁷⁹ ALLES Delphine, « Vers une protection transnationale de la sécurité humaine en Asie du Sud-Est ? », *Human Security Journal*, vol. 4, été 2007, p. 30-43.

⁸⁰ ALLES Delphine, « Depoliticizing natural disaster to enhance human security in a sovereignty-based context. Lessons from Aceh (2004) to Yangon (2008) », dans

l'établissement de l'*Asean Resolution for « Strengthening Emergency Relief, Rehabilitation, Reconstruction and Prevention on Aftermath of the Indian Ocean Tsunami Disaster »* adoptée en janvier 2005 et la création de plusieurs organes d'assistance humanitaire ou de partage d'informations⁸¹. Cette prise de conscience s'est aussi faite au sein de l'ARF : en 2005, des projets d'accords sur le secours et l'aide aux victimes, la reconstruction post-catastrophe, l'accompagnement sur le plus long terme et l'échange d'informations ont vu le jour⁸².

La Chine, dont le territoire est depuis toujours confronté à divers types de catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, typhons, tsunamis, marées rouges, tremblements de terre, glissements de terrain, maladies animales, etc.), a développé une politique de réponse à ces phénomènes depuis près de trois décennies. Toutefois, l'année 2003, avec l'épidémie du Sras, marque une accélération dans cette orientation. De plus, la fréquence et l'ampleur de ces catastrophes tendent à s'aggraver avec le phénomène du réchauffement climatique, aussi Pékin a-t-elle décidé de renforcer son intervention dans ce domaine⁸³. La RPC a alors pris plusieurs mesures pour institutionnaliser le système de réponse aux catastrophes naturelles au niveau gouvernemental (par exemple, la *National Commission for Disaster Reduction* en 2005, le *Comprehensive National Disaster Reduction '11th five-year' Plan* en 2007 ou la *PRC Law for Emergency Response* la même année), au niveau provincial et local. Aujourd'hui, les principes qui guident cette politique sont recentrés sur la sécurité de la vie humaine, l'importance de réponses d'urgence et de l'assistance aux victimes, comme l'ont montré les actions gouvernementales lors du tremblement de terre de l'été 2008 (Sichuan)⁸⁴. Enfin, Pékin investit massivement dans les technologies de surveillance et de prévention.

BENNY The Cheng Guan (ed.), *Human Security – Securing East Asia's Future*, Londres – New York, Springer, 2010.

⁸¹ *Ibid.*, p. 9-10.

⁸² HAACKE Jürgen, « The Asean Regional Forum: from dialogue to practical security cooperation? », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 22, n°3, septembre 2009, p. 427-449, p. 439.

⁸³ LUO Tianhong, « China and natural disasters: prospects and policies », dans MARQUINA Antonio (ed.), *Global warming and climate change...*, *op. cit.*, p. 134-135.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 136.

Ces choix politiques s'inscrivent également depuis quelques années dans le cadre d'une coopération internationale et régionale sur la question⁸⁵ : la Chine s'est montrée active lors du tsunami indonésien de 2004 (aide financière) et participe à des opérations conjointes de sauvetage ou des exercices de préparation avec l'Asean. La RPC joue aussi un rôle important au sein de l'ARF en appelant, dès après le tsunami, à la construction d'un cadre de coopération sur les catastrophes naturelles comprenant des procédures, normes et lois appropriées à la région et une base de données informatives sur les ressources régionales en matière de secours⁸⁶. Cette proposition chinoise a permis l'adoption en 2007 de l'*ARF General Guidelines for Disaster Relief Cooperation*⁸⁷. Le dialogue Chine-Asean sur les questions de gestion et de prévention des catastrophes naturelles s'est ainsi bien développé depuis cinq ans avec notamment des invitations conjointes de groupes de travail et des conférences sur la problématique. Par exemple, en 2005, la capitale chinoise a accueilli l'*Asian Conference On Disaster Relief*, première conférence ministérielle dans la région, qui a abouti à l'adoption de l'*Asia's Disaster Risk Reduction Beijing Plan*. Plus récemment, l'*Asean Plus Three International Conference on Disaster Management* qui s'est tenue en septembre 2010 à Tokyo a encouragé les pays membres à poursuivre les efforts de coopération sur la prévention et la réaction face aux catastrophes naturelles⁸⁸.

Les réalisations en matière environnementale au niveau régional sont donc importantes et elles permettent d'illustrer une évolution de la considération de l'environnement « comme facteur potentiel d'insécurité humaine »⁸⁹ par les États et organisations d'ASE. Le poids grandissant de la Chine dans les instances de coopération régionales et l'importance de sa politique nationale sur les catastrophes naturelles ou l'eau douce agissent ici comme des facteurs positifs pour l'ASE et viennent confirmer l'orientation de la région vers un traitement plus

⁸⁵ *Ibid.*, p. 137-138.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 440.

⁸⁷ *Chairman's Statement 14th Asean Regional Forum*, août 2007, paragraphe 39, <http://www.aseansec.org/20807.htm>.

⁸⁸ <http://www.aseansec.org/16580.htm>.

⁸⁹ ALLES Delphine, « Vers une protection transnationale... », *op. cit.*, p. 37.

sécuritaire et transnational des questions environnementales en général. Ainsi, même si le développement économique chinois continue sa course effrénée et que les politiques environnementales révèlent parfois des ambiguïtés, la RPC s'inscrit plutôt dans une dynamique coopérative avec l'ASE. Il n'en demeure pas moins que certaines questions (comme les pollutions transfrontalières atmosphériques ou des eaux) doivent rester sous surveillance.